

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2019

P.V. N° 106
Dossier N° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la modification de la convention entre le SDIS 77 et le COS 77 du SDIS 77 : transfert de prestations d'actions sociales,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 24 juin 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver le transfert de prestations d'actions sociales assurées actuellement par la Direction des ressources humaines vers le Comité des Œuvres Sociales du SDIS 77, ainsi que le transfert du budget correspondant à hauteur de 24 500 € ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil d'administration à signer l'avenant à la convention annuelle signée entre le SDIS 77 et le COS du SDIS 77.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT